

Strasbourg, le 15 FEV. 2022

**Direction Générale Adjointe Attractivité**

Direction Europe et Transfrontalier

Dossier suivi par : Laurent LEONHARD

Tél. : 03.89.30.64.21

Mél. : laurent.leonhard@alsace.eu

Madame Brigitte TORLOTING

Vice-Présidente du Conseil Rhénan

Rehfusplatz 11

D-77694 KEHL

Madame la Vice-Présidente,

Par courriers du 8 octobre 2021 et du 12 janvier 2022, vous m'avez sollicité aux fins de connaître la position de la Collectivité européenne d'Alsace quant aux résolutions adoptées par la plénière du Conseil Rhénan les 17 septembre et 10 décembre 2021.

J'ai le plaisir de vous faire connaître les positions de la CeA ci-dessous.

**1. Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution**

Cette résolution, en grande partie proposée par la Collectivité européenne d'Alsace, correspond en tout point à la position exprimée par cette dernière, qui a déposé une requête en référé-suspension le 10 septembre dernier, destinée à empêcher les opérations de confinement de déchets toxiques.

Cette requête a été couronnée de succès, puisque la Cour administrative d'appel de Nancy a annulé l'arrêté préfectoral en cause le 15 octobre dernier. L'Etat s'est pourvu en cassation auprès du Conseil d'Etat dès le 18 octobre. A ce jour, le déconfinement des déchets enfouis n'est toujours pas à l'ordre du jour. La CeA, de même que de nombreux acteurs du territoire, ne peut se satisfaire de cet état de fait et poursuit sa mobilisation.

La CeA a d'ailleurs saisi le Conseil constitutionnel le 17 décembre 2021 afin de contester la constitutionnalité d'un amendement introduit dans le projet de loi de finances 2022, qui autorisait le stockage des déchets pour une durée illimitée et accordait une garantie financière de l'Etat aux MDPAs, en charge du confinement. Le Conseil constitutionnel a censuré l'amendement en question, ce qui constitue une indéniable victoire pour la CeA et ses soutiens.

Pour autant, le combat demeure d'actualité et il importe que toutes les parties prenantes demeurent mobilisées sur ce sujet. La CeA se réjouit du soutien sans faille du Conseil Rhénan.

**Collectivité européenne d'Alsace**

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département  
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

## **2. Garantir le financement de l'apprentissage transfrontalier**

L'apprentissage transfrontalier apporte une plus-value déterminante au renforcement des liens entre habitants du Rhin supérieur et contribue au dynamisme économique de notre espace trinational. Il s'agit d'un dispositif qui a rendu possible la conclusion de plus de 400 contrats d'apprentissage sur une durée d'environ 10 ans. Malgré des chiffres relativement modestes, l'apprentissage transfrontalier permet un rapprochement des mondes du travail français et allemand.

La CeA regrette que la loi du 5 septembre 2018 ait mis un terme à ce dispositif, en n'anticipant pas les conséquences de sa mise en œuvre sur les territoires atypiques, comme les territoires frontaliers.

Elle se réjouit cependant des efforts actuellement entrepris par le niveau national, sous l'impulsion notamment de la Ministre chargée de l'insertion et Conseillère d'Alsace Brigitte KLINKERT, pour remédier à cet état de fait, et pour identifier des solutions pérennes, juridiquement robustes et financièrement stables.

En tant que chef de file de la coopération transfrontalière, la CeA prendra toute sa part dans la promotion du nouveau dispositif, une fois qu'il aura été défini par le niveau national.

## **3. Faire avancer la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles**

La Collectivité européenne d'Alsace soutient la résolution proposée. Un accès privilégié à des stages dans le pays voisin est un moyen incontournable pour faire progresser l'unité du Rhin supérieur en tant qu'espace économique commun.

La CeA a d'ailleurs déjà investigué ce champ en encourageant très largement les mobilités de jeunes Alsaciens vers l'Allemagne et la Suisse pour découvrir le monde professionnel. Cela se traduit par son soutien financier à différentes actions menées dans le cadre de la Convention quadripartite conclue avec l'Education nationale : stages en entreprise (élèves de lycée professionnel ou bac technologique), stage de découverte de l'entreprise pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, visites d'entreprises et de salons professionnels, rencontre de classes à thématique professionnelle.

Par ailleurs, elle soutient depuis le début, le projet « Eurostage 2020 », porté par l'association Eltern. Ce projet sur 3 ans, cofinancé par le programme INTERREG, vise à identifier des entreprises de tout l'espace trinational qui souhaitent accueillir des élèves de 3<sup>ème</sup> pour effectuer leur stage de découverte du monde de l'entreprise. 600 élèves ont pu bénéficier du dispositif Eurostage dans plus de 400 entreprises allemandes et suisses. Après deux années de pause, la reprise de ces séjours devrait s'accélérer cette année scolaire.

La CeA a en outre porté le développement de l'application numérique « Avenkraft », qui consiste à la fois en un jeu de découverte de la langue allemande (ou française, pour les jeunes germanophones) du quotidien et en un outil de découverte du monde professionnel dans le Rhin supérieur. Là encore, l'ambition est de donner envie aux jeunes de 13 à 16 ans de partir à la découverte du monde du travail hors des frontières nationales.

Toutes ces initiatives concourent aux objectifs poursuivis par le Conseil Rhénan et en constituent une déclinaison concrète.

#### **4. Faire vivre l'esprit du projet de règlement européen sur la mise en place d'un Mécanisme transfrontalier européen (ECBM)**

L'abandon, à l'été 2021, du projet de règlement européen sur le « Mécanisme transfrontalier européen » a constitué un échec majeur pour la coopération transfrontalière.

Il convient désormais à la fois de remettre ce projet à l'ordre du jour des institutions européennes et de travailler à des solutions alternatives, qui peuvent notamment se baser sur le contenu du Traité d'Aix-la-Chapelle, pour ce qui concerne la relation franco-allemande.

En effet, l'article 13 de ce Traité indique que « *si aucun autre moyen ne leur permet de surmonter ces obstacles, des dispositions juridiques et administratives adaptées, notamment des dérogations, peuvent également être accordées. Dans ce cas, il revient aux deux Etats d'adopter la législation appropriée* ». A ce jour, les conditions d'application de cet article n'ont encore jamais pu être réunies.

La CeA plaide, notamment dans le cadre de son rôle de chef de file de la coopération transfrontalière, pour une mise en pratique de ces dispositions, en prenant appui sur des « irritants » largement documentés, comme par exemple la nécessité de présenter un certificat médical pour participer à une course transfrontalière passant par la France, ou encore la reconnaissance mutuelle des vignettes écologiques.

Ce n'est qu'en résolvant de manière simple et pratique ces obstacles qui compliquent la vie de nos concitoyens que nous parviendrons à susciter à nouveau leur adhésion pour une coopération transfrontalière que la pandémie en cours a particulièrement fragilisée.

La CeA attache enfin une importance particulière à l'inclusion de la Suisse dans toutes les réflexions sur ces sujets, même si ce pays ne fait pas partie de l'Union européenne. Il importe de conserver une vision trinationale sur ces problématiques.

#### **5. Faciliter le travail mobile et le télétravail pour les travailleurs frontaliers**

La CeA se félicite que les règles européennes relatives au télétravail et s'appliquant aux travailleurs frontaliers aient pu être très rapidement assouplies, et ce, dès le début de la crise sanitaire.

Elle salue également la volonté des Etats français et allemand de plaider, au niveau européen, pour un assouplissement pérenne de ces règles, qui ne correspondent plus aux manières de travailler du 21<sup>ème</sup> siècle.

La CeA, en tant que membre de l'Eurodistrict trinational de Bâle, qui a été nommé rapporteur sur ce sujet par le Comité de Coopération Transfrontalière, prendra part aux travaux du groupe de travail mis en place. Avec les autres membres, elle pourra, en se basant sur les informations remontées du réseau Infobest, proposer des solutions aux difficultés soulevées par l'application du télétravail aux travailleurs frontaliers.

#### **6. Mettre fin à la double imposition des travailleurs frontaliers lorsqu'ils perçoivent le *Kurzarbeitergeld***

Le fait que les deux gouvernements français et allemand n'aient toujours pas pu se mettre d'accord sur les modalités d'imposition des revenus du chômage partiel perçu par des frontaliers résidant en France, et ce, près de deux ans après le début de la pandémie, est anormal.

La CeA, et auparavant les deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, se sont engagés dans des démarches de sensibilisation des instances nationales, dès le printemps 2020.

Comme cela a encore été indiqué à l'occasion de la réunion de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse du 13 décembre 2021, la situation demeure bloquée.

L'arrêt du Tribunal social fédéral du 3 novembre 2021, qui pose de manière claire le risque d'une rupture d'égalité entre salariés d'une même entreprise, selon leur lieu de résidence, doit être rapidement analysé par les deux Ministères des Finances afin qu'une solution puisse être trouvée.

La CeA s'associe au Conseil Rhénan pour demander, une fois de plus, aux gouvernements des deux pays de s'entendre sur la mise en œuvre d'une solution à ce problème qui complique la vie des travailleurs frontaliers.

### **7. Assurer la mise à niveau des liaisons ferroviaires transfrontalières dans le Nord du Rhin supérieur**

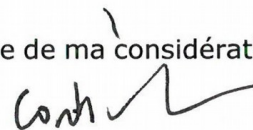
La CeA n'a pas de compétence en matière de transport ferroviaire. Néanmoins, elle partage les inquiétudes du Conseil Rhénan quant aux évolutions en cours sur la ligne parallèle au Rhin côté français. Il faudrait à tout prix éviter une dégradation de cette infrastructure, qui pourrait mettre en péril son utilisation en cas de difficulté sur la ligne côté allemand.

A cet égard, la mise à disposition de fonds pour moderniser les lignes Strasbourg-Wissembourg-Neustadt et Strasbourg-Lauterbourg-Wörth/Karlsruhe constitue aujourd'hui une priorité, que la CeA entend soutenir.

\*

Je vous remercie pour la prise en compte de ces avis. Mes collègues élus, membres du Conseil Rhénan, se tiendront à votre disposition pour les expliciter en tant que de besoin, à l'occasion d'une prochaine réunion de l'instance.

Je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président



Frédéric BIERRY